



Décision n° D2021-26
du directoire du 23 novembre 2021

Portant délégation de signature à Madame Marie-Françoise HEBRARD, Directrice foncier et Archéologie

Le directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu l'ordonnance n° 2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2017-427 du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 18,

Vu la délibération n°CS 2017-3-11-b du conseil de surveillance du 3 octobre 2017, fixant le seuil prévu au 8° de l'article 9 du décret n°2017-427 du 29 mars 2017 relatif aux opérations immobilières délibérées par le conseil de surveillance,

Vu la délibération n°CS 2020-4-7.2 du conseil de surveillance du 1er octobre 2020, portant nomination des membres du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe et de son président,

Vu la décision du directoire n° D2017-16 du 21 juillet 2017 fixant les modalités de publication des actes et des décisions du directoire et de son président,

Vu la décision du directoire n°D2018-17 du 21 décembre 2018 portant répartition des tâches entre les membres du directoire,

adopte la décision suivante

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Françoise HEBRARD, Directrice du service Foncier et Archéologie de la Société du Canal Seine-Nord Europe, à l'effet de signer au nom du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), et dans la limite du seuil prévu par la délibération susvisée du 3 octobre 2017 pour chacun des actes concernés :

- Les promesses de vente, acte d'acquisition et traité d'adhésion entre la SCSNE et M. et Mme BREHON relatifs à l'acquisition des terrains cadastrés B 610 à Montmacq, C 367, C 368, C412, C414, C 416 et C 434 à Pimprez, et une superficie de 1 237 m² à détacher des parcelles C 363, C 417 et C 435 situées à Pimprez,
- L'avant-contrat et acte de cession au profit de M. D'HONT portant sur les parcelles cadastrées ZH 10, ZH 20 à Pimprez (lieu-dit La Justice),
- Les actes de cession au profit de M. et Mme BREHON portant sur les parcelles cadastrées D57, D58 et D59 à Chiry-Ourscamp (lieu-dit La Plaine d'Ourscamp)





Article 2

La présente décision sera publiée au Recueil officiel des actes du directoire et de son président et sur les sites internet et intranet de la Société du Canal Seine- Nord Europe.

Fait le 23 novembre 2021

Le président du directoire



Jérôme DEZOBRY

Le membre du directoire



Séverine RICHE

Le membre du directoire



Vincent HULOT

